

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Méru	Andeville 18517A1-C6	Terrain Route de Noailles 60110 Méru	Orange	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Le dossier n'est pas recevable dans sa forme actuelle. Il manque une carte de situation claire avec la commune de Méru sur laquelle se porte le projet d'antenne et les documents cartographiques présentent uniquement Andeville. L'extrait du document d'urbanisme de Méru ne comporte pas le nord. La zone boisée visible sur une photographie aérienne n'apparaît pas sur le plan au même endroit. Les photographies prises le long de la route ne sont pas localisées clairement, il manque l'angle de vue. De plus, le reportage photographique ne tient pas compte de la commune d'Andeville, aucune perception de l'antenne à partir du village et des différentes zones urbanisées. L'impact du pylône est plus dommageable pour cette commune que pour Méru.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Favorable. On ne peut pas s'éloigner plus, au niveau santé, il faut être au plus près des habitations. Une solution dans le lotissement ne dérange pas.</p> <p>Avis DDT : Le projet n'a pas été correctement localisé sur le plan du document d'urbanisme. Est-ce que le choix d'un pylône tubulaire plutôt qu'un pylône treillis est un choix communal ? <i>Réponse opérateur</i> : Non, il a été fait le choix d'une meilleure intégration contre le bosquet.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation est prévue à 3400 m de l'usine Desmarest, ISMH à Méru. Avis défavorable : Ce pylône monotube projeté dans la « plaine d'Andeville » au nord du cimetière est beaucoup trop présent dans le paysage même s'il est proche du petit bois. Chercher une position plus discrète, adossé au bois d'Andeville au nord du village avec un pylône treillis peint en gris. <i>Réponse opérateur</i> : L'implantation a été vue avec la mairie parmi plusieurs sites et celle-ci ne propose pas d'alternative moins visible.</p> <p>Conseil : Dossier à représenter, avec prise en compte des prescriptions ci-dessus.</p>
Cauvigny	Cauvigny G2R 601028	Pylône Bouygues Telecom Porte de Bury 60730 Cauvigny	SFR	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Pas d'observation.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarque particulière.</p> <p>Avis DDT : Le projet se situe en espace boisé classé à conserver. <i>Réponse opérateur</i> : Le plan de la parcelle n'est pas le bon, le projet ne se situe pas en espace boisé classé. Y a-t-il un faisceau hertzien ou deux, comme indiqué sur les plans ? <i>Réponse opérateur</i> : Un faisceau hertzien, il s'agit d'une erreur sur les plans.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation est prévue à 950 m de la chapelle de Château Rouge, classée Monument Historique en 1961. Le dossier est incomplet. Préciser la localisation du pylône qui est différente suivant les plans.</p> <p>Conseil : Dossier à représenter, avec prise en compte des prescriptions ci-dessus.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Saint Just en Chaussée	Saint Just en Chaussée G2R 601032	Eglise communale Rue de Beauvais 60130 Saint Just en Chaussée	SFR	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Le dossier contient par erreur des plans de Cauvigny. Pas d'observation, le site de l'église est déjà utilisé.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : La situation de l'école primaire à moins de 200 m ne pose pas de problème. Sur la circulaire, il est indiqué 100 m, les faisceaux ne doivent pas être dirigés sur la cour.</p> <p>Avis DDT : Les plans du dossier sous format papier sont relatifs à Saint Just en Chaussée, les plans du dossier sous format informatique sont ceux de Cauvigny. Une école primaire se situe à moins de 200 m de l'antenne.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation est prévue à 350 m du site inscrit « propriété Noquet », inscrit en 1946, et à 1500 m des deux anciennes portes inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1951. Avis défavorable. Les antennes seront trop visibles sur l'église (clocher). Rechercher un autre site d'implantation, le long des voies ferrées et de préférence sur des pylônes existants.</p> <p>Conseil : Présenter d'autres solutions avec un camouflage plus réussi. Expliquer dans le dossier les aménagements proposés, joindre éventuellement une photographie de référence.</p>
Nogent sur Oise	Verdun 60175_005	Dépôt SNCF Rue de Verdun 60180 Nogent sur Oise	Free	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Pylône existant. Pas d'observation.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Rien à signaler sur ce dossier.</p> <p>Avis DDT : Très bonne intégration.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation du pylône est prévue à 450 m des vestiges du château Sarcus. Avis favorable. Prévoir une peinture RAL 9002 des antennes.</p> <p>Conseil : Avis favorable.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Laigneville	Nogent 60342_001	1 route de Nogent 60290 Laigneville	Free	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Il manque l'angle des prises de vue. Autre remarque : les photographies sont faites de l'intérieur de la voiture, on y voit le rétroviseur (24/25/34), ce n'est pas sérieux. Le pylône sera visible de la RD916 (photo 46/50) et surtout durant l'hiver. Le château de Monchy Saint Eloi n'est pas classé mais la covisibilité est à étudier ainsi que la perception à partir de cette commune. Nous souhaitons avoir des compléments d'informations.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable</p> <p>Avis ARS : Pas d'observation</p> <p>Avis DDT : Pas d'observation</p> <p>Avis du STAP : L'implantation est prévue à 380 m de la Commanderie ISMH en 1988, à 700 m de l'église classée en 1911. Incomplet : La fiche synthétique ne mentionne pas le monument historique dans le périmètre duquel se trouve le pylône. Les numéros des photographies sur le plan de localisation ne sont pas lisibles. Le panoramique a été fait à 25 m alors que le pylône est prévu à 30 m. Prévoir des photographies prises depuis les arrières de la commanderie rue Jules Ferry.</p> <p>Conseil : Dossier à représenter, avec prise en compte des prescriptions ci-dessus et notamment les numéros de photographies lisibles sur le plan de localisation.</p>
Villers Saint Paul	Creil Garenne 60684_002	Chemin de la Garenne 60870 Villers Saint Paul	Free	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Antennes en cohabitation. Il existe visiblement sur la carte au 1/25000 un réservoir à proximité du camping. En connaissez-vous l'usage et la nature ? Les documents d'urbanisme sont à peine lisibles, il faudrait soigner la qualité du dossier afin que l'on puisse avoir une bonne connaissance du lieu même cartographique. Nous émettons un avis réservé dans l'attente de compléments d'informations. <i>Réponse opérateur</i> : <i>Il n'a pas connaissance d'un réservoir à proximité du site et celui-ci n'est pas repéré sur les plans.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarques.</p> <p>Avis DDT : Dans la consultation mairie, il est indiqué que le projet appelle les observations ou réserves suivantes : respect des prescriptions de la société SFR (étude de charge DC positive). <i>Réponse opérateur</i> : <i>Ces prescriptions sont respectées.</i></p> <p>Avis du STAP : Situation par rapport à un monument historique : néant. Avis favorable. Prévoir une peinture gris RAL 7040 du pylône, antennes en RAL 9002.</p> <p>Conseil : Avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques du STAP.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Creil	Biondi 60175_002 2ème passage	26, boulevard Jean Biondi 60100 Creil	Free	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Site en cohabitation. Rien à signaler.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas de remarques.</p> <p>Avis DDT : Pas de remarques.</p> <p>Avis du STAP : Avis favorable, pour la proposition avec antennes tube peintes en RAL 9002 ou 9018.</p> <p>Conseil : Avis favorable.</p>
Creil	Carpeaux 60175_001 2ème passage	98 et 84 rue Jean Baptiste Carpeaux 60100 Creil	Free	18/11/2011	<p>Avis de la DREAL : Rien à signaler.</p> <p>Avis de la DGAC : Favorable.</p> <p>Avis ARS : Pas d'objection.</p> <p>Avis DDT : Pas d'objection.</p> <p>Avis du STAP : L'installation est prévue sur un immeuble situé en site inscrit de la vallée de la Nonette (1960). Avis favorable. Prévoir une peinture de la teinte exacte de la façade, compris patines si nécessaire.</p> <p>Conseil : Avis favorable.</p>